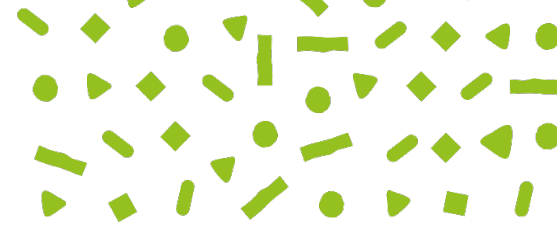




28/06/2026



Politique de protection des jeunes et des adultes

INTRODUCTION

Objectif

Cette politique définit les orientations de la fédération en matière de protection des jeunes et des adultes¹. Elle constitue le cadre de référence qui guide les actions menées dans ce domaine et précise la vision, les principes directeurs et les priorités que la fédération se donne pour les prochaines années.

Elle définit les principes qui guident l'action de la fédération dans ce domaine, présente les dispositifs mis en place pour prévenir les situations portant atteinte à l'intégrité des personnes et décrit les mécanismes de réaction lorsqu'une situation préoccupante survient.

La mise en œuvre de cette politique contribue à :

- Favoriser un environnement respectueux des droits et de la dignité de chacun-e, afin de promouvoir le bien-être de tous les membres du Mouvement.

- Développer une culture commune de bientraitance et de participation au sein de l'ensemble du Mouvement.
- Prévenir les violences, le harcèlement et les discriminations.
- Assurer la détection, la prise en charge et l'orientation des situations préoccupantes lorsqu'elles surviennent.

Adoptée en 2023 par le conseil fédéral, cette politique a fait l'objet d'une première révision à la marge en 2025 afin d'intégrer les évolutions majeures réalisées depuis son adoption.

En 2025, la fédération a réalisé l'évaluation prévue par l'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS) dans le cadre de la politique mondiale *Safe from harm* (voir section « Références »). Cette démarche visait à vérifier que notre politique et les dispositifs mis en œuvre par la fédération étaient conformes aux exigences de l'OMMS en matière de protection des jeunes. Cette évaluation a confirmé la conformité de la fédération. Les quelques recommandations formulées à cette occasion ont été intégrées dans la présente version de la politique.

¹ Terme général désignant tout bénévole impliqué dans l'élaboration, l'animation ou la mise en œuvre des activités scout, le soutien des autres adultes ou le développement de la fédération. Cela inclut les animateurs et animatrices, les intendant-es, les membres d'équipe d'unité, les

collaboratrices et collaborateurs d'unité, les cadres fédéraux, les collaboratrices et collaborateurs fédéraux, les volontaires fédéraux, les personnes-ressources, les IAmA locaux et les routier-es. Les pionnier-es ne sont pas considérés comme des adultes.

Cette seconde version, plus largement remaniée, a été approuvée par le conseil fédéral en juin 2026.

Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble des activités organisées dans le cadre du scoutisme ainsi qu'à tous les membres de la fédération : les scout-es, les routier-es, les animateurs et animatrices, les intendant-es, les membres d'équipe d'unité, les collaboratrices et collaborateurs d'unité, les personnes-ressources, les volontaires fédéraux, les IAmA locaux, les collaboratrices et collaborateurs fédéraux ainsi que les cadres fédéraux.

La fédération reconnaît que certaines personnes ou certains groupes peuvent être davantage exposés aux violences ou aux discriminations. Une attention particulière est notamment portée aux enfants et aux adolescent-es, en raison de leur âge et de leur situation de dépendance vis-à-vis des adultes qui les encadrent. D'autres personnes peuvent également être davantage vulnérables en raison d'un handicap, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur appartenance à une minorité culturelle ou religieuse, de leur situation sociale ou familiale, de leur santé mentale ou encore de certaines caractéristiques physiques. Les réflexions et ressources spécifiques liées aux discriminations, à l'inclusion et à l'accueil de certains publics sont principalement développées dans la politique de diversité, d'équité et d'inclusion de la fédération, avec laquelle la présente politique s'articule étroitement.

Responsabilités

La protection des jeunes et des adultes est une responsabilité partagée par l'ensemble des adultes du Mouvement.

Les bénévoles ont la responsabilité de faire vivre les principes de cette politique dans leurs pratiques quotidiennes et de signaler toute situation préoccupante dont ils auraient connaissance. La procédure applicable aux situations signalées est décrite dans la section « Gestion des incidents ».

La responsabilité finale de la mise en œuvre de la politique de protection des jeunes et des adultes relève de la présidence fédérale. Celle-ci peut déléguer tout ou partie de cette mission à une ou plusieurs personnes. Dans ce cadre, elle veille notamment à ce que les bénévoles disposent des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique, bénéficient des formations et de l'accompagnement adéquats, et soient régulièrement informés du contenu de la politique ainsi que des ressources mises à leur disposition.

Sous la supervision de la présidence fédérale ou de son délégué, deux rôles complémentaires contribuent plus particulièrement à la mise en œuvre de cette politique : le rôle PPJA et le rôle Incidents. Ces rôles sont assurés par des membres de l'équipe salariée de la fédération et travaillent en collaboration avec les bénévoles concernés.

Le rôle PPJA

Le rôle PPJA assure la mise en œuvre de la politique de protection des jeunes et des adultes, en collaboration avec la présidence fédérale ou son délégué. À ce titre, il :

- coordonne la mise en œuvre du plan d'action, d'un mandat du staff fédéral à l'autre ;
- développe une expertise globale sur les questions liées à la protection des membres, en prévention comme en réaction ;
- supervise la conception, la mise à jour et la diffusion des outils de prévention ;

- collabore avec le rôle Incidents pour concevoir et actualiser les outils de gestion des incidents ;
- assure une communication régulière autour de la politique auprès des membres, des bénévoles et des partenaires externes, notamment au travers de la campagne Scout place, Safe place ;
- participe à des groupes de travail ou de réflexion sur des thématiques liées à la protection des jeunes et des adultes ;
- maintient un lien avec des partenaires externes pour garantir la pertinence des actions menées.

Le rôle Incidents

Le rôle Incidents intervient spécifiquement dans la gestion des incidents ou situations de crise. Cette personne :

- gère et assure le suivi des incidents signalés en lien avec la protection des membres ;
- contacte les services compétents (protection de l'enfance, services de santé, forces de l'ordre) pour obtenir des conseils ou des interventions ;
- tient un registre confidentiel des incidents signalés ;
- soutient les bénévoles dans la gestion des incidents signalés à la fédération.

Ces deux rôles sont détaillés dans des cartes d'identité spécifiques.

Évaluation et révision

La politique fait l'objet d'une évaluation régulière par le conseil fédéral, au minimum une fois par triennat.

Cette évaluation peut s'appuyer sur différents éléments, notamment les rapports relatifs aux incidents, les retours des bénévoles, l'évolution des connaissances et des pratiques dans le domaine, les constats réalisés lors de la mise en œuvre de la

politique ainsi que, le cas échéant, les recommandations formulées dans le cadre d'évaluations externes. Lorsque cela semble pertinent, l'avis des jeunes peut également être recueilli afin d'alimenter cette réflexion.

Cette évaluation peut donner lieu à une révision de la politique ou à l'élaboration d'un plan d'action visant à répondre aux besoins identifiés.

Explication des termes

Ce glossaire reprend les principaux termes spécifiques à la présente politique. Les termes propres au vocabulaire scout (animateur, équipe d'unité, Conseil, etc.) sont quant à eux expliqués sur la page « Le vocabulaire scout » du site de la fédération.

Bientraitance

Ensemble de comportements et d'attitudes qui prennent en compte les phases de développement d'une personne et s'adaptent à ses besoins afin de favoriser son développement harmonieux.

La bientraitance repose sur trois dimensions :

- agir selon sa fonction ;
- prendre soin de la relation ;
- prendre soin des besoins.

Source : Université de Paix

Bienveillance

Attitude consistant à porter une attention positive aux autres, à les écouter et à prendre en compte leurs besoins, leurs émotions et leur vécu. La bienveillance renvoie avant tout à une intention et à une manière d'être en relation avec les autres.

Source : Université de Paix

Consentement

Accord libre et éclairé d'une personne autorisant une intervention concernant son intégrité, sa vie privée, ses relations, son

image ou la confidentialité des informations qui la concernent.

Pour être valable, le consentement implique que la personne ait reçu les informations nécessaires, les ait comprises, ait pu prendre le temps d'y réfléchir et soit libre de toute pression extérieure.

Source : Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF)

EVRAS

Démarche éducative qui accompagne les personnes dans leur développement relationnel, affectif et sexuel tout au long de la vie. Fondée sur le respect, l'ouverture à l'autre et l'accueil des différences, elle vise à fournir une information fiable, à développer l'esprit critique et à permettre à chacun-e de faire des choix éclairés favorisant son bien-être.

Selon l'âge des personnes concernées, l'EVRAS peut notamment aborder les émotions, les relations, le consentement, les identités, les sexualités, la santé sexuelle ou encore les violences. Elle contribue également à la prévention des violences, des discriminations et des comportements à risque.

Source : evras.be

Harcèlement (y compris le cyberharcèlement)

Forme de violence répétée par laquelle une personne est exposée dans la durée à des comportements négatifs lui causant un préjudice ou un inconfort, dans un contexte de domination physique, psychologique ou sociale.

Cette violence peut également s'exercer par l'intermédiaire des outils numériques : on parle alors de cyberharcèlement.

Source : Université de Paix

Incident

Situation portant atteinte ou susceptible de porter atteinte à l'intérêt d'un membre, d'un groupe scout ou de la fédération.

Sont notamment considérés comme des incidents :

- les situations de non-respect du Code qualité des adultes ou du règlement fédéral ;
- les situations de crise ou de difficulté de fonctionnement dans le cadre du scoutisme ;
- certaines situations extérieures au scoutisme ayant un impact sur les personnes ou sur le Mouvement.

Maltraitance

Acte, comportement ou omission portant atteinte à l'intégrité ou au bien-être physique, émotionnel ou psychologique d'une personne.

Source : Yapaka

Négligence sur mineur

Forme de maltraitance caractérisée par l'absence de réponse aux besoins fondamentaux d'un enfant et susceptible de compromettre son développement physique, émotionnel ou psychologique.

Source : Yapaka

Santé mentale

État de bien-être mental permettant à une personne de faire face aux difficultés de la vie, de développer ses capacités, d'apprendre, de travailler et de contribuer à la vie de la communauté.

Source : OMS

Violence

Ensemble des actes portant atteinte à l'intégrité des individus.

Celle-ci peut prendre différentes formes :

- Violence physique : tout acte qui va de l'atteinte à l'intégrité physique d'une personne jusqu'à mettre sa vie en danger (battre, mordre, bruler, étouffer, étrangler, frapper, pousser, secouer...).
- Violence psychologique : attaque persistante contre le sentiment de valeur personnelle (rejet, terreur, isolement, dénigrement, indifférence...).
- Violence verbale : parole humiliante, insultante (commentaires dévalorisants, insultes, injures, menaces, moqueries, sarcasmes, interdictions continuelles...).
- Violence sexuelle : geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage (viol, attouchements, harcèlement sexuel...).

Source : DEI Belgique

RGPD

Règlement général sur la protection des données. Règlement européen qui encadre la collecte, l'utilisation, la conservation et le partage des données à caractère personnel afin de protéger la vie privée et les droits des personnes.

Source : APD

Références

Cadres externes

Déclaration universelle des droits humains

Adoptée en 1948 par les Nations unies, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) définit les droits fondamentaux reconnus à toute personne. Le droit à la vie, l'égalité de genre,

l'interdiction de la discrimination fondée sur le genre, la protection contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants, le droit à la santé, la protection de l'intégrité physique ou encore le droit aux loisirs - pour ne citer que quelques-uns des droits humains en lien avec cette politique - sont protégés par ce texte essentiel. Bien qu'elle ne soit pas juridiquement contraignante, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* constitue le fondement d'une série de textes internationaux et nationaux qui le sont.

Les enfants bénéficient également d'une protection spécifique à travers la *Convention internationale des droits de l'enfant* (CIDE), qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1989. Celle-ci reconnaît notamment le droit des enfants à la protection, au développement, à la participation et à la non-discrimination.

Pour que les droits fondamentaux des êtres humains soient respectés, il est primordial que les environnements dans lesquels ils vivent, grandissent et pratiquent leurs activités garantissent leur sécurité, leur bien-être et leur protection. Cette ambition est au cœur du projet scout et de la présente politique.

Cadre légal belge

Au-delà des textes internationaux, la Belgique dispose d'un cadre légal important en matière de protection des personnes. Le Code pénal sanctionne notamment les coups et blessures volontaires, les traitements inhumains ou dégradants ainsi que les violences sexuelles. Il prévoit également une protection particulière des mineurs, notamment lorsqu'une personne majeure bénéficie d'une position reconnue de confiance, d'autorité ou d'influence sur eux.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose la vérification d'un extrait

de casier judiciaire pour les personnes amenées à exercer certaines responsabilités auprès de mineurs. Cette obligation s'applique aux bénévoles concernés au sein de la fédération Les Scouts et constitue une mesure complémentaire de protection des jeunes.

Cadres internes

Organisation mondiale du Mouvement Scout

La présente politique s'inscrit dans le cadre de la politique mondiale *Safe from Harm* (« À l'abri de la maltraitance ») de l'Organisation mondiale du Mouvement scout (OMMS).

Adoptée en 2017, cette politique vise à faire de la sécurité, du bien-être et de la protection des enfants et des jeunes une priorité au sein du scoutisme mondial. En 2021, cet engagement a été renforcé par son inscription dans la Constitution de l'OMMS, qui prévoit désormais que chaque Organisation scout nationale mette en œuvre des politiques et procédures garantissant un environnement sûr pour les enfants et les jeunes dans le scoutisme.

La politique de protection des jeunes et des adultes est la déclinaison de ces engagements internationaux au sein de la fédération Les Scouts.

Fédération Les Scouts

Cette politique s'articule avec différents documents de la fédération. Parmi ceux-ci figurent notamment le règlement fédéral, qui précise les règles de fonctionnement du Mouvement, et le *Code qualité des adultes*, qui définit les attentes envers les adultes engagés dans le scoutisme.

Elle s'inscrit également en complémentarité avec les autres politiques fédérales, en particulier la politique de diversité, d'équité et d'inclusion. Certaines thématiques, telles que les discriminations ou les enjeux liés à certains publics, y sont développées plus spécifiquement.

Le rôle du *Code qualité des adultes* dans la mise en œuvre de la présente politique est détaillé dans la section consacrée aux principes directeurs.

PRINCIPES ET PHILOSOPHIE

Principes directeurs

Le Code qualité des adultes comme référence commune

La protection des jeunes et des adultes repose en grande partie sur les choix, les pratiques et les comportements mis en œuvre au quotidien par les bénévoles. C'est pourquoi la fédération s'appuie sur le *Code qualité des adultes* comme référence commune en matière de bien-être et de sécurité.

Le *Code qualité des adultes* traduit de manière concrète les principes repris dans la présente politique. Il précise les responsabilités des adultes, les comportements attendus ainsi que les conditions à mettre en place pour garantir un cadre éducatif respectueux, sécurisant et favorable au développement de chacun-e.

Le *Code qualité des adultes* constitue ainsi l'un des principaux outils de mise en œuvre de la présente politique. Il s'applique à tout adulte engagé au sein de la fédération Les

Scouts, dans l'ensemble des activités scoutes et des responsabilités exercées dans le cadre du Mouvement. Sa signature constitue une condition préalable à l'engagement de tout bénévole au sein de la fédération.

La prévention avant la réaction

La fédération considère que la protection des jeunes et des adultes se construit avant qu'un problème n'apparaisse. Elle se développe au quotidien à travers la qualité des relations, le respect des personnes, la participation des membres et l'attention portée au bien-être de chacun.e.

Réagir lorsqu'une situation survient est important. Mais cela ne représente qu'une partie du travail de protection.

Lignes directrices

Afin de mettre en œuvre les principes présentés ci-dessus, la fédération s'appuie sur plusieurs approches éducatives qui orientent ses actions en matière de prévention.

Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

La vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS) occupe une place importante dans le développement des jeunes. Les amitiés, les relations amoureuses, les dynamiques de groupe ainsi que la découverte de soi et des autres font partie de leur quotidien et sont naturellement présentes dans l'expérience scout.

Parce que ces questions sont présentes dans la vie des jeunes, le scoutisme ne peut pas les ignorer. En tant que mouvement éducatif, il a un rôle à jouer pour les accompagner. C'est dans ce cadre que

Le développement du pouvoir d'agir des personnes

La fédération considère que les jeunes et les adultes doivent rester les acteurs principaux de leur bien-être et de leur sécurité. Apprendre à comprendre ce qu'ils vivent, à exprimer leurs émotions et leurs besoins ou à demander de l'aide contribue à leur protection et à celle des personnes qui les entourent.

L'appui sur l'expertise externe

La fédération alloue des ressources au développement d'une expertise sur les questions liées au bien-être et à la sécurité. Cependant, elle ne peut ni ne souhaite former des spécialistes sur toutes les thématiques concernées. Elle s'appuie donc sur l'expertise d'acteurs spécialisés. Lorsque cela est pertinent, elle utilise leurs outils pédagogiques et bénéficie de leurs conseils.

s'inscrit l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

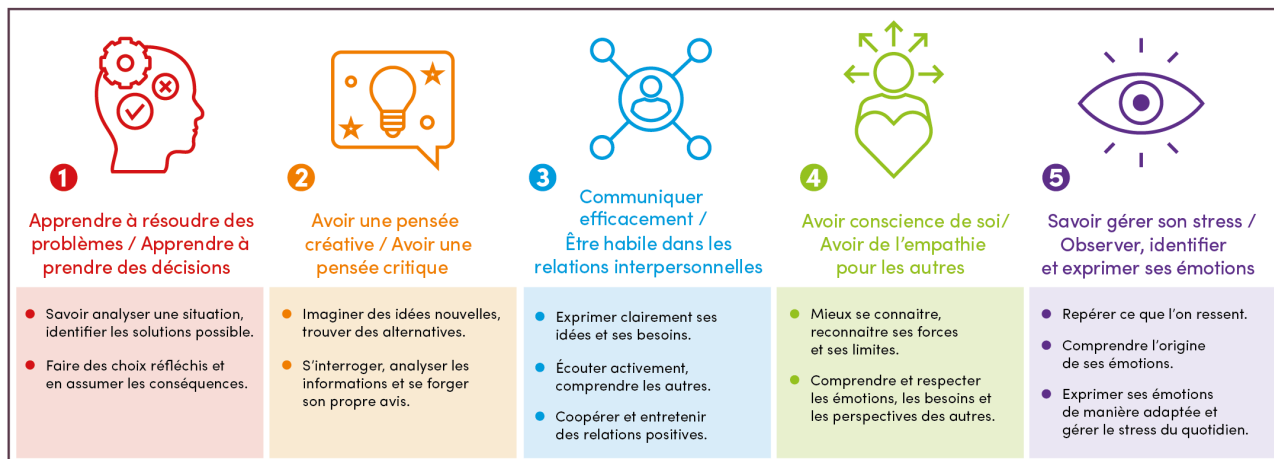
Dans le scoutisme, l'EVRAS ne se limite pas à des activités spécifiques. Elle se vit principalement au quotidien, à travers la vie en groupe, les responsabilités confiées aux jeunes, les règles de vie et les situations rencontrées au fil des activités.

Le scoutisme n'a toutefois pas vocation à se substituer aux professionnels ou aux acteurs spécialisés. Son rôle est avant tout de proposer un cadre éducatif favorisant le développement des jeunes.

L'un des moyens privilégiés pour y parvenir est le développement des compétences psychosociales. Définies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les compétences psychosociales sont un ensemble de compétences utiles dans la vie de tous les jours. Elles aident les personnes

à mieux comprendre ce qu'elles vivent et à faire des choix éclairés. Les compétences psychosociales sont un levier de promotion du bien-être et de prévention des violences.

L'OMS définit cinq couples de compétences psychosociales :



Le scoutisme constitue un terrain particulièrement favorable au développement de ces compétences à travers la vie en groupe, les responsabilités confiées aux jeunes, les projets collectifs, le jeu, l'apprentissage par l'action et les espaces de participation, tels que les Conseils.

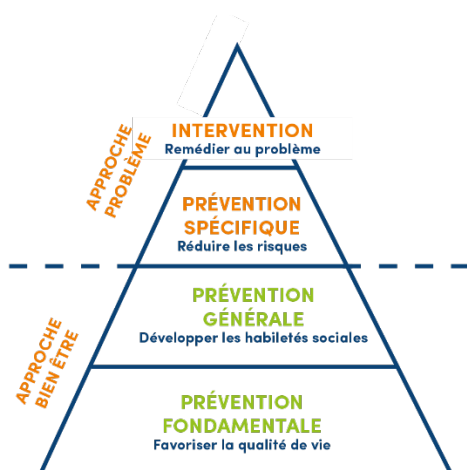
L'EVRAS et le développement des compétences psychosociales sont ainsi présents au quotidien dans l'expérience scout et contribuent au développement des jeunes ainsi qu'à la qualité des relations au sein du Mouvement.

Approche globale de la prévention

L'EVRAS constitue un levier important de promotion du bien-être et de prévention. Afin de situer cette approche dans une vision plus globale, la fédération s'appuie également sur la pyramide de prévention développée par J. Deklerck. Ce modèle rappelle que la prévention ne se limite pas à la réaction face à une situation problématique ou à la mise en place d'actions ciblées sur certains risques. Elle vise d'abord et avant tout à favoriser le bien-être des personnes.

La pyramide distingue quatre niveaux complémentaires d'action :

- la prévention fondamentale, qui vise à promouvoir un cadre général favorisant la qualité de vie ;
- la prévention générale, qui vise à développer l'empathie et les habiletés sociales, relationnelles et affectives de chaque personne ;
- la prévention spécifique, qui vise à prévenir certaines problématiques, notamment via des activités de sensibilisation ;
- l'intervention et la réaction, qui regroupent les mesures d'accompagnement, les sanctions, les dispositifs permettant de détecter et prendre en charge les situations préoccupantes lorsqu'elles surviennent.



Ces différents niveaux sont complémentaires et s'influencent mutuellement. Une politique de protection efficace ne peut se limiter à l'un d'entre eux. Elle doit articuler des actions de promotion du bien-être, des actions de prévention ainsi que des mécanismes de réaction adaptés.

Les ressources et outils existants sont classés selon cette logique dans la suite de la politique.

VISION

Le scoutisme doit permettre à chacun-e de se construire comme individu tout en participant de manière épanouie à un collectif qui lui reconnaît une place en tant que personne unique.

À travers son projet éducatif, la fédération entend contribuer au développement global des personnes sur les plans cognitif, affectif, physique, social, moral et spirituel. Ce développement s'inscrit dans une démarche de bientraitance, qui consiste à prendre soin des personnes, de leurs besoins et de la qualité des relations. La protection des jeunes et des adultes vise ainsi à créer les conditions permettant à chacun-e de grandir

et de s'épanouir dans les cinq domaines de développement.

La fédération considère que ce développement ne peut avoir lieu que dans un environnement garantissant le bien-être et la sécurité de chacun-e.

Cela implique que les activités scoutées respectent différents types de sécurité : la sécurité physique, l'intégrité personnelle, la protection des données, la sécurité émotionnelle, la sécurité psychologique, la sécurité de l'endroit et de l'environnement ainsi qu'une hygiène de vie favorable à la santé et au bien-être.

DISPOSITIFS EXISTANTS

Les ressources et dispositifs développés par la fédération peuvent être regroupés selon les différents niveaux de la pyramide de prévention de Deklerck. Cette répartition est une simple grille de lecture. Les limites entre

les différents niveaux de prévention ne sont pas toujours nettes et certaines ressources pourraient être placées à plusieurs endroits de la pyramide. Le classement proposé ci-dessous est donc une manière parmi

d'autres de présenter les dispositifs existants.

Les ressources présentées ne reprennent pas l'ensemble des actions menées par la fédération. Elles illustrent les principaux dispositifs actuellement utilisés en matière de bien-être et de sécurité.

Les ressources destinées à certains publics ou à certaines réalités particulières (par exemple le handicap ou les questions LGBTQIA+) sont développées dans la politique de diversité, d'équité et d'inclusion.

Prévention fondamentale

Charte du vivre-ensemble

La fédération considère qu'une charte du vivre-ensemble devrait être présente dans chaque section. Celle-ci permet de définir clairement les règles de vie du groupe et constitue un outil important pour favoriser un climat respectueux et sécurisant.

Il est recommandé de construire cette charte avec les jeunes. Lorsqu'ils participent à son élaboration, ils comprennent généralement mieux son contenu et s'approprient davantage les règles qui en découlent.

La fédération met à disposition des animateurs et animatrices différents outils et ressources pour les accompagner dans cette démarche.

Intimix

Intimix est un outil destiné aux animateurs et animatrices. Il prend la forme d'une checklist permettant de réfléchir aux conditions qui favorisent une vie relationnelle, affective et sexuelle épanouissante au sein du groupe. L'outil aborde différentes dimensions de la vie scout, telles que l'organisation des espaces, les règles de vie, les relations entre les personnes ou encore la place laissée à la parole des jeunes. Il aide les staffs à identifier des pistes d'action concrètes.

Espace Oasis

L'Espace Oasis est un lieu de calme et de ressourcement proposé lors de certains événements fédéraux. Il permet aux participant-es de faire une pause, de se reposer ou de s'isoler momentanément lorsqu'ils en ressentent le besoin. La fédération encourage les unités à prévoir des espaces similaires lors de leurs activités, weekends ou camps.

Infoparents

L'*Infoparents* est une publication destinée aux parents et responsables légaux. Elle présente notamment le projet éducatif du Mouvement, les principaux éléments de la politique de protection des jeunes et des adultes ainsi que les ressources et mécanismes d'aide existants.

Prévention générale

Les Conseils

Présents dans les différentes branches, il s'agit d'espaces où les jeunes peuvent s'exprimer et participer aux décisions qui concernent la vie du groupe. Ils participent au développement du pouvoir d'agir et de la citoyenneté.

Cartes Émotions et Besoins

La fédération a développé ses propres cartes Émotions et Besoins afin de faciliter l'expression des émotions des jeunes. Elles permettent aussi d'aborder les besoins qui se cachent derrière certaines émotions et de faciliter le dialogue au sein du groupe.

Cet outil contribue au développement des compétences psychosociales, notamment la conscience de soi, l'expression des émotions, l'écoute des autres et la communication. Les sections sont encouragées à l'utiliser régulièrement lors des activités, des Conseils ou dans la gestion de la vie quotidienne du groupe.

Fiches Sensation

Ce sont des animations clés sur porte adaptées aux différentes tranches d'âge qui permettent d'aborder de manière ludique les valeurs ou des questions spirituelles. Ce sont des activités simples à mettre en place pour susciter la réflexion des jeunes.

Kit Résilience

Il s'agit d'activités destinées à renforcer les ressources personnelles et collectives des jeunes. Elles s'appuient sur quatre piliers de la résilience et permettent d'aborder différentes compétences utiles pour faire face aux difficultés rencontrées au cours de la vie.

Elles peuvent être utilisées dans les sections pour soutenir le développement de la confiance en soi, des relations aux autres, de la gestion des émotions et de la capacité à demander de l'aide lorsque cela est nécessaire.

Prévention spécifique

Fiches Bien-être et Sécurité

Les fiches Bien-être et Sécurité rassemblent des conseils pratiques qui permettent de prévenir différentes situations susceptibles d'avoir un impact sur le bien-être ou la sécurité des participant-es. Elles abordent notamment le sommeil, l'alimentation, la santé mentale, la gestion des soins de santé en contexte scout ou encore certaines questions de sécurité rencontrées lors des activités et des camps.

E-learning du module CQA

Le module e-learning du Code qualité des adultes (CQA) présente les principaux engagements repris dans le CQA, notamment en matière de bientraitance et de protection des jeunes et des adultes. Il contribue à prévenir certaines situations à risque en sensibilisant les bénévoles à leurs responsabilités et en les informant des

ressources et positions existantes au sein du Mouvement.

Engagement des bénévoles

La fédération veille à ce que les adultes qui s'engagent dans le Mouvement soient aptes à exercer les responsabilités qui leur sont confiées. Cette vigilance passe notamment par différentes mesures prévues dans le cadre du processus d'engagement des bénévoles, telles que la signature du Code qualité des adultes ou la remise d'un extrait de casier judiciaire.

Ces dispositifs sont détaillés dans d'autres parties de la présente politique.

Protection des données

La fédération veille à traiter les données à caractère personnel de ses membres dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et des autres dispositions légales applicables.

Les modalités de collecte, d'utilisation, de conservation et de partage des données sont détaillées dans la politique sur la gestion des données et le devoir de discrétion. Celle-ci est assortie d'un plan d'action spécifique.

La coordination des questions relatives à la protection des données et à la mise en œuvre de ces dispositions est assurée au sein de la structure professionnelle.

Intervention / réaction

Lorsque des situations préoccupantes surviennent malgré les actions de prévention mises en place, la fédération prévoit différents dispositifs permettant d'accompagner et d'orienter les personnes concernées.

Oreilles attentives

Les Oreilles attentives sont des bénévoles spécialement formés à l'écoute et à l'orientation des personnes. Ce dispositif est

mis en place lors de certains événements et formations organisés par la fédération. Dans ce type de contexte, les participant·es ne se connaissent pas toujours, ne connaissent pas nécessairement les organisateurs et ne disposent pas de leurs repères habituels. Les Oreilles attentives constituent dès lors des personnes identifiées vers lesquelles il est possible de se tourner en cas de besoin. Leur rôle consiste à accueillir la parole des personnes, à les écouter avec bienveillance et, lorsque cela est nécessaire, à les orienter vers les ressources ou les personnes les plus adaptées à leur situation.

Il n'existe pas à proprement parler de rôle d'Oreille attentive dans les unités. La fédération considère en effet que les jeunes se confient généralement à un adulte en qui ils ont confiance, le plus souvent un animateur ou une animatrice. C'est pourquoi elle veille à former l'ensemble des bénévoles à l'écoute active, à l'accueil des confidences et à l'orientation des jeunes vers les ressources appropriées, dans les limites du rôle d'une animatrice ou d'un animateur scout.

Supports d'information

Différents supports d'information sont mis à disposition des jeunes et des bénévoles afin de les aider à savoir comment réagir et vers qui se tourner lorsqu'ils sont confrontés à une situation préoccupante.

Inzepocket

Il s'agit d'un petit carnet qui rassemble des conseils pratiques pour réagir face à différentes situations d'urgence ou préoccupantes. Il aborde notamment des questions liées à la santé physique et mentale. Il est distribué chaque année aux animateurs et animatrices avant les camps.

Affiches d'information

La fédération met également à disposition plusieurs affiches reprenant les principaux numéros d'urgence, différents numéros

utiles ainsi qu'une présentation de l'écosystème de soutien pouvant être mobilisé en cas de violence, de maltraitance, de harcèlement ou d'autres situations préoccupantes.

Carnets des jeunes

Les carnets destinés aux jeunes – *La légende des baladins*, *Traces de Loups*, *Azimut* et *GPS* - rappellent également vers qui se tourner en cas de difficulté. Les informations qui y figurent sont adaptées à l'âge des jeunes concernés.

Gestion des incidents

La fédération dispose d'une procédure de gestion des incidents permettant de traiter les situations préoccupantes qui lui sont signalées. Cette procédure vise à garantir un traitement cohérent des situations, à soutenir les personnes concernées et à mobiliser les ressources nécessaires en fonction de la nature de l'incident.

Différentes situations peuvent être concernées :

- un incident survenu dans le cadre des activités scoutées et dont l'auteur peut être un jeune ou un adulte ;
- une suspicion de violence subie par un enfant, que ce soit dans le cadre familial ou dans le cadre des activités de l'organisation ;
- un signalement ou un dévoilement effectué par une victime, un témoin, un parent ou un tuteur légal concernant une situation de violence ;
- toute autre situation susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité d'une personne.

Il peut s'agir d'un fait unique ou d'une situation qui se répète dans le temps. Dans tous les cas, il est nécessaire de réagir et de suivre une procédure qui vise à la fois à aiguiller la gestion du cas, tout en assurant un traitement égalitaire. Ces procédures

doivent être adaptées selon les situations, en gardant toujours à l'esprit que le bien-être de l'enfant est prioritaire.

Toute personne confrontée à une situation préoccupante doit en informer les bénévoles (animateurs et animatrices, équipe d'unité, ou équipe fédérale) ou contacter directement la fédération. Les signalements peuvent être transmis au siège de la fédération, soit en complétant le formulaire prévu à cet effet disponible en ligne, soit en appelant directement le secrétariat.

Dès réception de l'information, le service de gestion des incidents analyse la situation en collaboration avec les bénévoles concernés. En fonction des besoins, des partenaires externes spécialisés peuvent également être consultés. En fonction du type de situation, la présidence est consultée, voire impliquée, dans la gestion du dossier.

Tout au long du processus, le service de gestion des incidents accompagne les bénévoles concernés, coordonne les différentes actions à mettre en place et veille au suivi du dossier. Celui-ci est clôturé lorsque les mesures jugées nécessaires ont été réalisées et évaluées.

Afin d'assurer une prise en charge cohérente et équitable des situations, la fédération s'appuie sur des lignes de conduite adaptées aux différents types d'incidents pouvant survenir dans le cadre du scoutisme. Ces lignes de conduite précisent notamment :

- les actions à mener pour analyser l'incident ;

- les accompagnements éducatifs à proposer aux membres ou à l'unité, dans le cadre de notre mission ;
- les mesures restauratives à envisager ;
- les ressources internes et externes pouvant être mobilisées ;
- les sanctions à envisager, entre autres au regard du règlement fédéral. Lorsque cela est possible, ces sanctions privilégient une visée éducative, au travers de mesures d'accompagnement. Toutefois, certaines situations peuvent nécessiter des mesures plus fermes, telles qu'un renvoi, lorsque la gravité des faits ou la protection des autres le justifie.

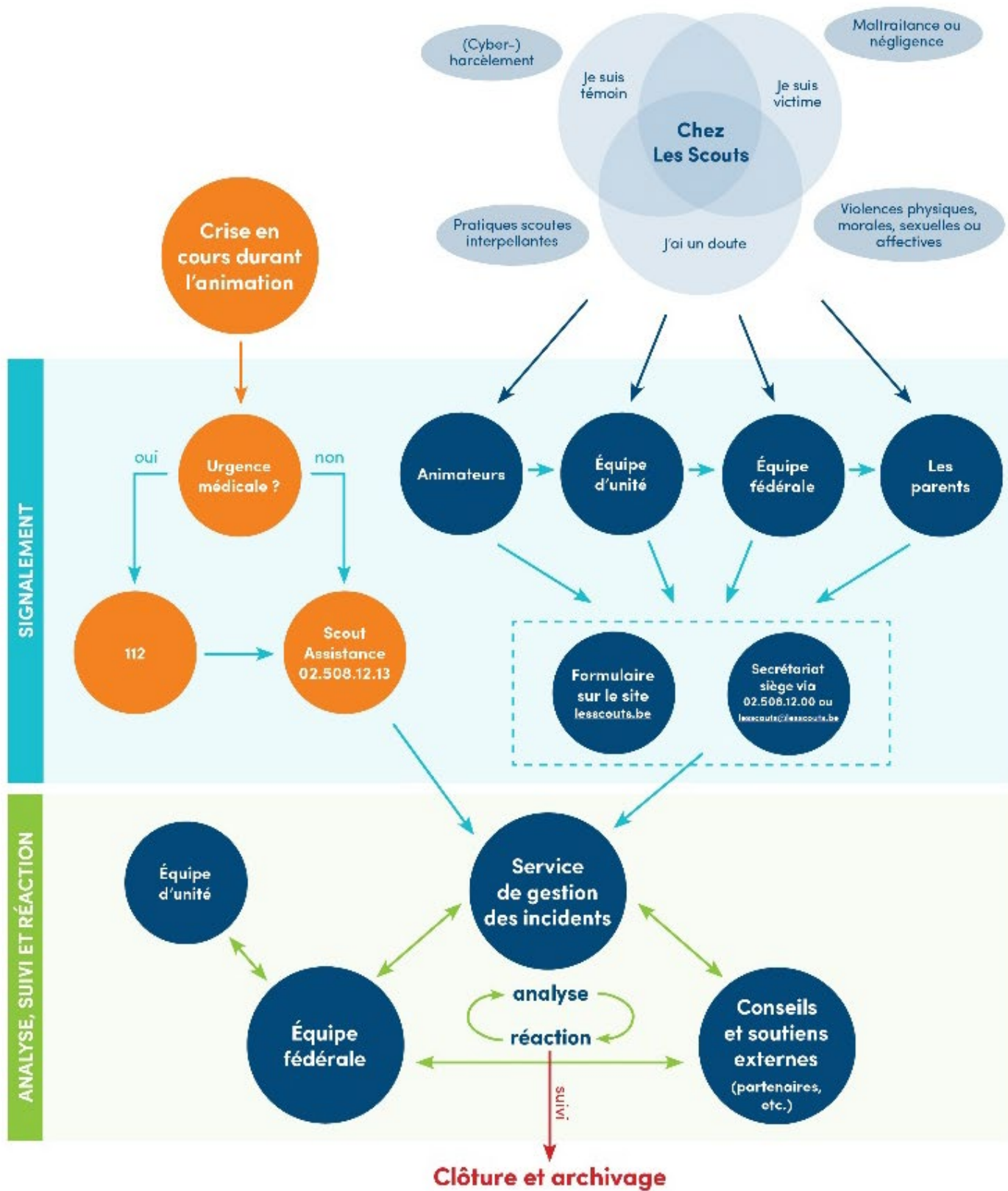
Les lignes de conduite sont régulièrement actualisées sur la base des connaissances pédagogiques, psychologiques et juridiques disponibles.

Certaines situations peuvent également nécessiter une intervention des autorités compétentes. Les éventuelles procédures civiles ou pénales relèvent alors de la justice. Les personnes concernées peuvent déposer plainte auprès de la police lorsqu'une infraction est suspectée.

Les personnes victimes ou témoins de discrimination peuvent également solliciter l'appui d'organismes spécialisés. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes² peut être contacté pour les discriminations fondées sur le sexe ou le genre. Pour les autres critères protégés par la loi, il est possible de s'adresser à Unia³.

² L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) est une institution publique fédérale indépendante qui lutte contre les discriminations fondées sur le sexe ou le genre et promeut l'égalité entre les femmes et les hommes en Belgique. En savoir plus : <https://igvm-iefh.belgium.be/>

³ Unia est une institution publique interfédérale indépendante qui lutte contre la discrimination et promeut l'égalité en Belgique. En savoir plus : www.unia.be



Situations d'urgence

Certaines situations nécessitent une réaction immédiate. En cas d'urgence médicale, le premier numéro à composer est le 112. Pour toute autre situation urgente ou lorsqu'une personne se sent dépassée par les événements, la ligne Scout Assistance (02.508.12.13) peut être contactée. Cette ligne permet d'obtenir un soutien rapide et d'assurer le relai vers les personnes compétentes au sein de la fédération. La situation est ensuite transmise au service de gestion des incidents afin d'en assurer le suivi.

Chaque unité veille également à disposer d'une boîte de soin et d'une trousse de secours lors des déplacements. La fédération en définit le contenu conformément aux règles de l'ONE et au Cadre de gestion des soins de santé de Résonance ASBL. Il est nécessaire de les vérifier et de les renouveler régulièrement.

Pour les questions liées aux premiers soins, la fédération recommande l'utilisation du carnet *Réflexes* édité par la Croix-Rouge Jeunesse, qui détaille comment réagir face aux situations les plus courantes.

Assurances

Tout membre inscrit chez Les Scouts bénéficie automatiquement, dans le cadre des activités scout, de la couverture des assurances suivantes :

- une assurance responsabilité civile et accidents corporels (police 720 251 908) ;
- une assurance assistance à l'étranger (police 518 501 490) ;
- une assurance tous risques comprenant une couverture pour les tentes et le

matériel électronique des unités (police 730 604 067) ;

- une assurance responsabilité civile en cas d'incendie couvrant les locations de camps et weekends (police 730 602 109) ;
- une assurance protection juridique garantissant aux unités un service de prévention et d'information juridique ainsi qu'une défense amiable et/ou judiciaire de leurs intérêts juridiques (police B1PRO1023).

À côté de ces garanties, deux assurances complémentaires sont également proposées aux membres par la fédération. La première police d'assurance s'adresse aux membres qui souhaitent bénéficier d'une garantie invalidité/incapacité après un accident corporel, la seconde couvre l'annulation du séjour à l'étranger en cas d'aléa survenant avant le départ.

Toutes les informations utiles concernant les différentes polices d'assurance sont disponibles sur le site lesscouts.be.

Dispositifs transversaux

Formation des bénévoles

La formation occupe une place importante dans la mise en œuvre de cette politique. Il est essentiel que les bénévoles soient en mesure d'identifier les situations qui présentent des risques et qu'ils disposent des connaissances nécessaires pour les prévenir ou y réagir de manière adaptée.

La fédération organise de nombreuses formations, formelles et non formelles, obligatoires ou facultatives, destinées aux différents bénévoles du Mouvement. Les questions liées au bien-être et à la sécurité sont abordées à différents moments du

parcours de formation. Celui-ci fait l'objet d'une évaluation régulière et peut être adapté en fonction des besoins identifiés.

Pour la formation formelle, la fédération est soumise aux obligations prévues par le décret relatif aux centres de vacances et par l'arrêté *Formation*. Certains contenus sont donc imposés par ces textes. Ils concernent notamment la santé et le bien-être des enfants, les premiers soins, la prévention, la déontologie, la bientraitance, les droits de l'enfant ainsi que la gestion et le respect des différences.

Dans ce cadre, la fédération a développé un module de formation obligatoire consacré au bien-être et à la sécurité. Organisé au sein des unités au moyen d'un kit pédagogique clé en main, il est animé par les équipes d'unité au minimum une fois tous les deux ans. Il permet d'aborder, au travers des sept types de sécurité, les principaux enjeux de la présente politique et leur mise en œuvre concrète dans la vie de l'unité.

De plus, ces thématiques sont régulièrement présentes dans les formations continues, principalement non formelles, proposées aux bénévoles. Lors des journées telles que la JANIM ou la JANU, plusieurs ateliers sont consacrés chaque année à la prévention et à la gestion de situations liées au bien-être et à la sécurité.

Afin de garantir la qualité et l'actualité des contenus proposés, la fédération s'appuie régulièrement sur des partenaires spécialisés.

Durant les temps de formation, la fédération veille à appliquer un cadre de bienveillance commun à l'ensemble de ses formations. Celui-ci vise à garantir un environnement respectueux et favorable à la participation de chacun-e. Une affiche reprenant les principaux éléments de ce cadre est présente dans chaque formation et rappelée en début de session.

STRATÉGIE

La fédération dispose déjà de nombreuses ressources et mène depuis plusieurs années des actions en lien avec les enjeux abordés dans cette politique. Les priorités présentées ci-dessous s'inscrivent dans cette continuité et indiquent les principaux axes de travail que la fédération souhaite développer au cours des prochaines années. Il est à noter qu'il n'y a pas d'ordre de priorité dans ces actions.

1

Faire connaître et renforcer l'utilisation des outils existants en matière de bien-être et de sécurité, en ce compris via l'EVRAS.

2

Renforcer les actions menées sur certains enjeux émergents, notamment la santé mentale, l'éducation aux médias et la consommation d'alcool et de vape. Les questions liées aux masculinismes sont rattachées à la politique de diversité, d'équité et d'inclusion, en raison de leurs liens avec les discriminations basées sur le genre.

3

Aider les jeunes à mieux connaître leurs droits et à demander de l'aide lorsqu'ils en ont besoin.

4

Améliorer les compétences des bénévoles dans la gestion des situations de harcèlement et des incidents à caractère sexuel.

5

Poursuivre la prévention des violences et des pratiques à risque, avec une attention particulière portée à la consommation d'alcool, aux pratiques de totémisation et à la sécurité des constructions.

6

Explorer de nouvelles manières d'informer et d'impliquer les parents et responsables légaux dans la protection des jeunes.